

Présentation du projet

InSERCAT est un **projet interdisciplinaire**, alliant science écologique et sciences sociales (dont la sociologie de l'action publique et le droit). Il est coordonné par le Cesco (MNHN), avec la participation de trois autres laboratoires. Il propose d'**analyser les modalités d'intégration de la séquence ERC dans les politiques d'aménagement du territoire**, en suivant l'idée que cette intégration est devenue une condition de l'efficacité écologique de la séquence ERC sur le long terme. Il prolonge pour partie le projet Compilsa (2014-2017), qui a démontré une tendance à l'hypertrophie de la compensation dans la séquence ERC à la française ; une inflation préoccupante des coûts organisationnels liés à sa mise en œuvre depuis 2007. Le projet InSERCAT propose donc d'étudier **les enjeux de rééquilibrage de la séquence ERC** pour en accroître l'efficacité écologique à long terme. Enjeux internes : le développement des outils et les modalités de leur appropriation permettent-ils d'envisager un rééquilibrage dans la séquence ERC, vers davantage d'évitement, pour compenser moins et mieux ? Enjeux externes : les outils permettent-ils une meilleure articulation de la séquence ERC avec des dispositifs préexistants pouvant être assimilés à de l'évitement, comme les parcs, la TVB, et promouvoir l'évitement dans les documents de planification comme les PLU ?

Cadre théorique et méthodologie

L'approche interdisciplinaire du projet InSERCAT consiste à apporter des regards issus de différentes disciplines sur les mêmes objets et processus.

L'approche sociologique aborde la séquence ERC comme un instrument d'action publique, dispositif à la fois technique et social, et vise à analyser la façon dont elle est mise en œuvre et in fine sa contribution à la prise en charge de la biodiversité dans les aménagements. Cette approche s'appuie sur une enquête sociologique (avec entretiens semi-qualitatifs avec les acteurs et observation des arènes de négociation).

L'approche juridique vise à saisir l'évolution formelle du cadre légal et réglementaire de la séquence ERC et déterminer la place de l'évitement dans le droit de l'environnement. Cette approche s'appuie sur l'analyse des textes du droit, la jurisprudence et quelques entretiens qualitatifs.

L'approche écologique vise à déterminer les espèces et habitats qui font l'objet de mesures d'évitement, réduction et compensation en pratique. Ces informations sont analysées au regard des connaissances actuelles en écologie. Cette approche s'appuie sur l'analyse approfondie de mesures ERC dans une trentaine de projets d'infrastructures linéaires.

CONTACT

Romain Julliard
Responsable scientifique
romain.julliard@mnhn.fr

PARTENAIRES

Fanny Guillet
Coordination et rédaction
fanny.guillet@mnhn.fr

Luc Semal
Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO) MNHN

Marthe Lucas
IMBE Avignon Université

Samuel Roturier
ESE Université
Paris Sud

Mathilde Szuba
Ceraps, Université de Lille 2

FINANCEMENT

ITTECOP (CILB-MTES-ADEME)

CALENDRIER

Date de début : 13 décembre 2017
Date de fin : 12 décembre 2019

Apports et résultats

Le projet InSERCAT est structuré en deux axes : (i) rééquilibrage de la séquence ERC au profit de l'évitement ; (ii) séquence ERC et aménagement du territoire. Les résultats du deuxième axe ne sont pas stabilisés et ne sont donc pas présentés ici.

1. Dans l'article 69 de la loi relative à la biodiversité de 2016, il est mentionné que les projets sont soumis à la démonstration d'une « compensation satisfaisante » pour être autorisés. Cependant, le terme « satisfaisant » revêt un caractère subjectif. Repartant de 25 cas concrets, nous montrons un décalage fort entre la certitude des pertes et l'incertitude sur les gains. En effet, les mesures compensatoires sont réalisées sur des sites déjà naturels sur 77 % des cas, des sites à forts potentiels de gain dans 20 % des cas et sur des sites dégradés dans 3 % des cas. Les mesures associées sont essentiellement des mesures de gestion, très incomplètes au regard de l'écologie de la restauration.

2. L'étude des mesures d'évitement et de réduction sur les 25

cas d'étude d'ILT montre que 8 % des espèces recensées sur l'aire d'emprise du projet bénéficient des mesures E et R. Les groupes taxonomiques privilégiés sont les oiseaux, les chiroptères et les amphibiens.

3. Le concept d'évitement se présente comme flou dans le droit. Le vocabulaire est encore instable (atténuation, suppression, etc.). L'évitement ne constitue pas un point d'appui au traitement des dossiers dans la jurisprudence.

4. Enfin, la séquence ERC suscite le développement d'outils et de méthode pour progresser dans sa mise en œuvre. Notre hypothèse était que des outils allaient se concentrer sur l'évitement ou sur la séquence dans son ensemble, en parallèle des discours consensuels sur les limites du « tout compensation ». Il s'avère que l'outillage reste concentré sur la compensation, en particulier parce que l'évitement se joue autrement, dans des processus plus complexe et politique d'aménagement du territoire.

Préconisations pour l'action

Les résultats de COMPILSA concernant l'inflation organisationnelle engendrée par la compensation sont confirmés par les enquêtes empiriques menées dans le cadre d'InSERCAT. Le dispositif épuise un système d'acteurs qui n'a pas les moyens de répondre à la demande. Parallèlement, plus la biodiversité est traitée en bout de chaîne, plus les mesures sont inefficaces. Il n'y a pas d'autre solution que de courageusement se tourner vers les processus de planification du territoire pour y renforcer la place de la biodiversité.

Perspectives (suites au projet)

Le projet se poursuivra dans essentiellement trois perspectives :

1. L'exploration des complémentarités entre les différentes politiques publiques relatives à l'espace, en questionnant le caractère synergique ou non de leur articulation.
2. l'utilisation des connaissances scientifiques et naturalistes dans la mise en œuvre de la séquence ERC.
3. La contribution de la compensation écologique dans la transition agro-écologique (rapprochement avec le projet ANR CompAg, dirigé par Isabelle Doussan).